

JUILLET 2013



## MOT DE LA DIRECTRICE

Je me réjouis aujourd'hui de la diffusion du journal Le Réseau revu et amélioré pour faciliter la communication avec les partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports. La facture actualisée sous la forme de l'infolettre facilite la lecture sur les téléphones intelligents et sur les autres plates-formes d'information. Le contenu des articles a aussi été réduit pour répondre à un besoin d'information rapide. Ainsi, en quelques minutes, vous demeurerez informés des nouvelles en Transports et pourrez approfondir votre quête d'information en accédant à des hyperliens qui vous offriront un contenu plus détaillé. Je vous invite aussi à consulter régulièrement le [site Internet du Ministère](#) afin de trouver une panoplie d'information sur nos produits et services.

Ainsi, dans ce premier numéro de l'Infolettre Le Réseau, vous découvrirez des informations à l'égard de quelques chantiers routiers 2013, mais également des articles concernant différents dossiers d'actualité à la Direction des Laurentides-Lanaudière.

Je vous souhaite une bonne lecture,

La directrice,

Sylvie Laroche

**Transports**  
**Québec** 

## TABLE DES MATIÈRES

[Mot de la directrice](#)

[Projet pilote : Un nouvel outil de travail pour les signaleurs](#)

[IRONMAN Mont-Tremblant](#)

[Sainte-Adèle, route 117 - Pont en arche](#)

[Saint-Jérôme - Chantier De Martigny](#)

[Bacs à fleurs sur les structures du Ministère](#)

[Du nouveau sur le Québec 511 Info Transports](#)

[Vous organisez un événement spécial?](#)

## PROJET PILOTE : UN NOUVEL OUTIL DE TRAVAIL POUR LES SIGNALEURS

La Direction des Laurentides-Lanaudière participe à un projet pilote visant l'essai d'un panneau de signaleur avec des lumières de type DEL. L'ajout des lumières a pour but d'améliorer la perception et la visibilité du panneau par les conducteurs et, par conséquent, la sécurité des signaleurs lorsqu'ils doivent faire arrêter les véhicules près d'une aire de travail. Les tests seront réalisés lors des travaux effectués par les employés du Ministère. Vous aurez donc peut-être l'occasion de voir ces prototypes à l'essai au cours de l'été.



## IRONMAN MONT-TREMBLANT : LE MTQ ASSURE LA GESTION DE LA CIRCULATION SUR SES ROUTES

Le ministère des Transports, Direction des Laurentides-Lanaudière, réitère son engagement et assure, en collaboration avec les corps policiers municipal et provincial, la gestion de la circulation durant les événements IRONMAN Mont-Tremblant 2013. Le parcours de vélo a été revu en 2013, prolongeant ainsi le circuit sur la route 117, direction Nord, jusqu'au km 143, dans la municipalité de Labelle. À leur sortie du lac Tremblant, les athlètes enfourchent leur vélo et empruntent le chemin Duplessis, la montée Ryan, la route 117, chaussée nord, la voie de service du chemin de Brébeuf, la route 323 et la rue Saint-Jovite.

Considérant que le parcours de vélo est en circuit fermé, la circulation habituelle sur la route 117 se fait à contresens sur la chaussée Sud, entre le km 120 (chemin du Lac-Duhamel) et le km 143 (Labelle). Des dispositifs de signalisation sont mis en place pour

assurer le maintien de la circulation et la sécurité de l'ensemble des déplacements. Le Ministère est un important partenaire au sein du comité Sécurité et gestion de la circulation qui contribue à la planification des entraves, à l'élaboration des outils cartographiques ainsi qu'à l'élaboration de plans de signalisation, de mesures d'urgence et de communication. Le 23 juin dernier, lors du premier événement, les objectifs de sécurité et de fluidité des déplacements ont été atteints. Pour 2013, reste à venir l'IRONMAN du 18 août. Pour connaître les entraves lors des événements, consultez [Québec 511](#).



## RECONSTRUCTION DU TABLIER DU PONT EN ARCHE À SAINTE-ADÈLE

Les travaux de reconstruction du tablier du pont en arche, situé sur la route 117 en direction sud à Sainte-Adèle, sont en cours depuis quelques semaines. Les entraves et la carte des chemins alternatifs sont disponibles sur le [Québec511.info](#)

### RÉDUCTION DE LA VITESSE

Il est nécessaire d'adopter un comportement sécuritaire à l'approche du site de travaux routiers, particulièrement en respectant les limites de vitesse affichées. Compte tenu des différentes configurations du chantier sur l'autoroute 15, la limite de vitesse varie entre 70 et 90 km/h.

### SURVEILLANCE POLICIÈRE ACCRUE

Transports Québec et la Sûreté du Québec ont une entente de partenariat ayant comme objectif la mise en place d'une présence policière particulière pour des zones de travaux spécifiques, notamment pour assurer la sécurité des usagers et des travailleurs ou pour faire face aux perturbations anticipées de la circulation. Le chantier de reconstruction du pont en arche est un chantier où il y a de la présence policière accrue.

### TRANSPORTS QUÉBEC, À L'ÉCOUTE DES PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU



La mise en oeuvre de ce chantier est le résultat de plusieurs rencontres de travail en partenariat avec le milieu.



## RECONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT DE MARTIGNY À SAINT- JÉRÔME

Le parachèvement des travaux de reconstruction du pont d'étagement situé sur la rue De Martigny, au-dessus de l'autoroute 15, à Saint Jérôme, a débuté à la fin du mois d'avril 2013. Cette deuxième phase consiste en la construction de la structure située au sud,

soit celle de la rue De Martigny en direction est. Une fois terminée, elle accueillera deux voies de circulation ainsi qu'un trottoir.

L'opération de démolition de l'ancienne structure, qui a nécessité la fermeture complète de l'autoroute 15 et de la rue De Martigny, s'est bien déroulée. D'autres fermetures complètes, réalisées durant la nuit, sont à prévoir au cours de l'été. Il est à noter que les camions de largeur hors norme doivent utiliser un itinéraire alternatif. De plus, le passage piétonnier est fermé pour la durée des travaux pour une question de sécurité. L'ouverture de la nouvelle structure est prévue à l'automne 2013. Pour les détails des entraves et les chemins de détour, veuillez consulter le [Québec511.info](http://Quebec511.info)

## BACS À FLEURS SUR LES STRUCTURES DU MINISTÈRE

En cette saison estivale, rappelons que les bacs à fleurs ou tout autre accessoire ne sont pas autorisés sur les structures telles que les ponts et viaducs qui sont sous la responsabilité du ministère des Transports. Les structures situées sur le réseau municipal et dont le Ministère a la gestion sont également visées par cette directive. Cette consigne a pour but d'assurer la sécurité des usagers, car ce type d'équipement peut causer des dommages en cas d'impact contre un garde-corps. Tout élément qui y est ajouté modifie le comportement de ces dispositifs de retenue. Il est à noter que cette interdiction est en vigueur depuis novembre 2011 et qu'elle vise aussi tout autre ajout,



tel que des décorations de Noël ou autres.

## DU NOUVEAU SUR LE QUÉBEC 511 INFO TRANSPORTS

Québec 511 Info Transports est la source d'information à connaître pour planifier ses déplacements. En plus d'offrir l'état du réseau routier québécois en temps réel incluant les entraves à la circulation, les chantiers et les conditions routières, les voyageurs peuvent désormais y télécharger les coordonnées GPS des haltes routières, des villages-relais et des chantiers routiers. Comme les chantiers évoluent, une mise à jour régulière de ces informations est nécessaire. Ce nouvel outil permet aux usagers de la route qui utilisent un récepteur GPS de mieux planifier leurs déplacements, notamment à l'approche des vacances estivales.

## VOUS ORGANISEZ UN ÉVÈNEMENT SPÉCIAL?

La tenue d'un évènement spécial tel qu'une compétition sportive, un évènement populaire ou tout autre évènement qui nécessite la fermeture complète ou partielle d'une route sous la responsabilité du Ministère ou qui aura des répercussions sur la circulation et la sécurité des usagers de la route nécessite l'émission d'un permis d'évènement spécial. Un permis est également requis pour un évènement tenu sur le réseau municipal qui aura des incidences sur le réseau du Ministère. Le demandeur doit soumettre sa demande au centre de services de sa région, et ce, 45 jours avant l'évènement.



Vous recevez ce courriel, car vous vous êtes inscrit à la liste de diffusion du MTQ. Le bulletin applique la [Politique de confidentialité du ministère des Transports du Québec](#).

Si vous considérez non satisfaisantes les conditions qui y sont décrites, vous pouvez modifier les paramètres de votre compte en cliquant sur [Modifier](#) ou retirer votre nom en cliquant sur [désabonnement](#).

MailChimp